

Monsieur le Président de la CGAD,
Mesdames, Messieurs les Présidents des organisations professionnelles membres de la CGAD,

Mais que fait la MAPA pendant cette crise ?

La MAPA avec la mutuelle d'assurance de la boulangerie a été la première à interpellier officiellement la Fédération Française d'Assurance (FFA) pour lui demander de contribuer largement au fonds de solidarité. C'est ainsi que 400 millions d'euros ont été versés par les assureurs. Combien les banquiers ont-ils versé à ce fonds ?

La MAPA avec la mutuelle d'assurance de la boulangerie a été la première à appliquer les règles d'allègement de charges d'assurance préconisée par la FFA notamment le maintien des garanties en cas de non paiement, le report de prélèvements de cotisations, le versement d'indemnités journalières en cas de maladie ou de mesure d'isolement souvent sans jour de carence. Leurs actions vont donc plus loin que ce que demande la FFA.

Les deux mutuelles mettent aussi en place des solutions innovantes de soutien psychologique. Elles font une campagne publicitaire sur les ondes radio pour inciter les français à faire leurs courses alimentaires chez les commerçants de proximité. Elles initient un mouvement de solidarité citoyenne en faveur des artisans-commerçants de l'alimentaire de détail.

Enfin et dernière décision en date, la MAPA avec la mutuelle d'assurance de la boulangerie va redistribuer l'équivalent de 5% des fonds propres pour aider ses sociétaires en grande difficulté en annulant une partie de leurs cotisations d'assurance.

Mettre proportionnellement autant en aide à ses sociétaires demande un temps de réflexion surtout au moment où l'Autorité de Contrôle Prudentiel et Résolution, organisme d'Etat qui contrôle la branche assurance, vient de publier un communiqué de presse en citant les fondamentaux à respecter : « Devant l'ampleur des engagements auxquels les assureurs doivent faire face dans un contexte encore incertain et évolutif, l'ACPR les appelle à une gestion prudente. Elle rappelle que les moyens financiers dont les assureurs disposent pour tenir l'ensemble des engagements qu'ils ont pris vis-à-vis de leurs assurés, et contribuer ainsi à amortir le choc économique provoqué par la pandémie ne peuvent pas, sauf à les mettre en risque, être utilisés pour couvrir des événements qui sont explicitement exclus de leurs contrats. En outre, une garantie portant sur les pertes d'exploitation liées à une pandémie ne serait généralisable à un prix raisonnable que dans le cadre d'un régime obligatoire garanti par l'État. » Bien entendu, la MAPA présentera cette garantie « catastrophe sanitaire » dès que la législation le permettra.

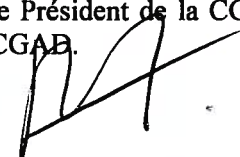
Mettre proportionnellement autant dans des mesures solidaires et mutualistes, la MAPA souhaite que les autres sociétés d'assurance en fassent autant pour relancer la machine économique qui se trouve dans un cercle vicieux.

La MAPA va ainsi rembourser des cotisations d'assurance multirisque professionnelle à hauteur de :

- 3 mois pour les CHR ;
- 2 mois pour les autres professions dont les commerces ont été fermés sur décision du gouvernement ;
- 1 mois pour tous les commerçants qui ont subi une baisse de plus de 50% de leur chiffre d'affaires.

En supplément, pour les commerçants sur le marché qui subissent une baisse de chiffre d'affaires de plus de 50%, un mois de cotisations d'assurance flottes automobiles professionnelles sera remboursé.

La MAPA et la mutuelle d'assurance de la boulangerie continuent d'être au plus proche de leurs sociétaires et espèrent à travers l'ensemble de ces mesures continuer à avoir la confiance de ses sociétaires, et la vôtre Monsieur le Président de la CGAD, Mesdames, Messieurs les Présidents des organisations professionnelles membres de la CGAD.



Vincent LOIZEIL
Directeur général